

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 41/030/2009 – ÉFAI

11 juin 2009

AU 148/09 Craintes pour la sécurité / Menaces de mort

MEXIQUE **Rommel Cain Chacan Pale (h), avocat de Surveillance civile de la police et des forces de sécurité**  
**Matilde Pérez Romero (f), avocate de la même organisation**  
**ainsi que 105 défenseurs des droits humains de l'État de Guerrero**

---

Des défenseurs des droits humains de l'État de Guerrero (Mexique), parmi lesquels de nombreux militants indigènes, risquent toujours d'être attaqués, malgré la décision de la Cour interaméricaine des droits de l'homme ordonnant aux autorités mexicaines de leur fournir une protection. Récemment, Rommel Cain Chacan Pale, qui travaille pour une organisation locale de défense des droits humains, a reçu des menaces de mort par téléphone.

Le 5 juin, cet avocat appartenant à une organisation indépendante de surveillance des activités policières basée à Tlapa de Comonfort, dans la région de La Montaña (État de Guerrero), a été menacé de mort par téléphone. L'organisation Surveillance civile de la police et des forces de sécurité de la région de La Montaña a été co-fondée par le Centre des droits humains de la montagne Tlachinollan et d'autres organisations mexicaines.

Rommel Cain Chacan Pale s'entretenait avec deux représentants de la police judiciaire de l'État de Guerrero lorsqu'il a reçu dans son bureau un appel provenant d'une cabine téléphonique. Matilde Pérez Romero, également avocate, était présente. L'interlocuteur, qui semblait être un jeune homme, a dit à Rommel Cain Chacan Pale : « *Tu vas te faire baiser, on te surveille, fils de pute. On vous surveille, tes proches et toi, et ils vont se faire baiser aussi.* »

Rommel Cain Chacan Pale et Matilde Pérez Romero ont tous les deux travaillé sur de nombreux cas de plaintes contre les policiers et les militaires opérant dans la région, notamment des plaintes pour chantage, détention arbitraire et recours excessif à la force.

Le 30 avril, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a ordonné aux autorités mexicaines de prendre les mesures nécessaires afin de protéger 107 membres d'organisations de défense des droits humains. Parmi ces organisations figurent le Centre des droits humains de la montagne Tlachinollan, l'Organisation du peuple indigène tlapanéque (OPIT) et l'Organisation pour l'avenir des peuples mixtèques (OFPM), tous les trois basés dans la région de La Montaña (État de Guerrero). Des mesures ont été prises mais elle demeurent pour l'instant très peu nombreuses et largement insuffisantes pour assurer une protection efficace à ces militants afin qu'ils puissent continuer à mener leurs activités légitimes.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans l'État de Guerrero, les défenseurs des droits humains sont en danger et risquent fortement d'être attaqués. Au début de l'année, deux défenseurs des droits des populations indigènes ont été enlevés, torturés et tués (voir l'AU 41/09, AMR 41/007/2009, 16 février 2009) tandis que d'autres ont été menacés, harcelés et jugés de manière inique sur la base de fausses accusations (voir AU 314/08, AMR 41/059/2008, 14 novembre 2008 et ses mises à jour).

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- engagez les autorités à prendre les mesures nécessaires pour que Rommel Cain Chacan Pale et Matilde Pérez Romero bénéficient d'une protection efficace, dans le respect de leurs souhaits ;
- demandez aux autorités d'ordonner sans délai l'ouverture d'une enquête impartiale et approfondie sur les menaces de mort reçues par Rommel Cain Chacan Pale le 5 juin, et de traduire en justice les responsables présumés ;
- exhortez-les à mettre en place, dans les meilleurs délais, des mesures de protection adaptées et complètes pour les défenseurs des droits humains de la région de La Montaña (État de Guerrero), dans le respect de leurs souhaits et conformément aux demandes de la Cour interaméricaine des droits de l'homme ;
- rappelez aux autorités qu'elles ont l'obligation, en vertu de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, de reconnaître la légitimité des activités des défenseurs des droits humains, ainsi que leur droit à mener leurs activités sans restriction ni crainte de représailles.

**APPELS À :**

Ministre de l'Intérieur :

Lic. Fernando Francisco Gómez Mont Urueta  
Secretaría de Gobernación  
Bucareli 99, 1er. piso, Col. Juárez, Del. Cuauhtémoc  
México D.F., C.P.06600, Mexique

**Fax : +52 55 5093 3414**

**Courriers électroniques : [secretario@segob.gob.mx](mailto:secretario@segob.gob.mx)**

**Formule d'appel : *Señor Secretario, / Monsieur le Ministre,***

Procureur général de l'État de Guerrero :

Lic. Eduardo Murueta Urrutia  
Procurador del Estado de Guerrero  
Carretera Nacional México-Acapulco Km. 6+300  
Tramo Chilpancingo-Petaquillos  
Chilpancingo 39090, Guerrero, Mexique

**Fax : +52 747 494 2981**

**Formule d'appel : *Señor Procurador, / Monsieur le Procureur général,***

**COPIES À :**

Ministre des Affaires étrangères :

Emb. Patricia Espinosa Cantellano  
Secretaría de Relaciones Exteriores  
Secretaría de Relaciones Exteriores  
Av. Plaza Juárez n° 20

Col. Centro, Del. Cuauhtémoc  
México D.F., C.P. 06010, Mexique

**Fax : (+52 55) 3686 6028**

**Courriers électroniques : [pespinosa@sre.gob.mx](mailto:pespinosa@sre.gob.mx)**

**Formule d'appel : *Señora Secretaria, / Madame la Ministre,***

Organisation de défense des droits humains :

Centro de Derechos Humanos de la Montaña « Tlachinollan » AC.  
Calle Mina no. 77, Col. Centro, Tlapa de Comonfort, C.P. 41304  
Guerrero, Mexique

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 23 JUILLET 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

